

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2022

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, M. LEULLIETTE Bernard, M. DESRUENNE Xavier, Mme MOHAMED Pamela, Mme HUART Valérie, Mme GRAVELINE Anne, Mme BERTON Hélène-Catherine, Mme MARTEL Christelle, M. BUISSE Thierry,

EXCUSES : M. DUCLAYE Eric, Mme PAMART Véronique, M. OLLIVIER Sébastien, M. LOTTEAU Daniel

ABSENT : Mme BLARY Cindy

PROCURATIONS : Mme PAMART Véronique procuration à M. MASSON Jean
M. DUCLAYE Eric procuration à M. YZANIC Olivier
M. LOTTEAU Daniel procuration à M. BUISSE Thierry
M. OLLIVIER Sébastien procuration à Mme MARTEL Christelle

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2022

Pas de remarques

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2) Proposition de sens unique chemin Pierard

Monsieur le Maire évoque cette demande d'un habitant de la rue Pierard qui trouve qu'il est compliqué de se croiser dans cette rue, Monsieur le Maire, trouvant que cette demande ayant sens, a souhaité l'inscrire à l'ordre du jour.

Les nombreuses interrogations des membres du conseil municipal conduisent à étudier davantage cette possibilité.

Monsieur Le Maire ajourne ce point.

3) Renouvellement des membres de l'AFR désignés par le conseil municipal

L'association foncière de remembrement créée suite au remembrement d'une partie des terres de Villers-Pol en 1962, a été sortie de la dormance en 2016 et collecte une taxe actuellement de 6 € l'hectare pour assurer sa gestion administrative et l'entretien de son patrimoine (chemins agricoles).

Le mandat de 6 ans étant arrivé à expiration, le conseil municipal doit nommer 5 membres :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

Pour un nouveau mandat de 6 ans.

Les membres doivent être obligatoirement propriétaire de foncier non-bâti.

Monsieur le Maire a interrogé les membres sortants et propose la nomination de titulaires :

- Benoît BAILLEUX
- Thierry CHOMBART
- Olivier YZANIC

suppléants :

- Francine DEGARDIN
- Sylvie BERTHE

La chambre d'agriculture devra également nommer 5 membres choisis parmi les propriétaires de Villers-Pol.

Question de Monsieur DESRUENNE qui pense qu'il existe une liaison entre la voirie communale et les chemins de l'AFR.

Il demande si tous les propriétaires ont été informés de ce vote en conseil municipal.

Il demande également si un nouveau remembrement est prévu, Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucune interaction entre les voiries communales et celles privées de l'AFR.

Les membres de l'AFR sont sortant et partant pour un nouveau mandat et qu'ils sont nommés et non élus, il n'y a donc pas d'appel à candidatures à effectuer.

Il précise également qu'il n'y a pas de projet de remembrement envisagé mais il ne peut toutefois pas s'engager sur la durée étant donné qu'il ne décide pas seul d'un projet tel.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4) Débat sur le Règlement Local Publicitaire Intercommunal

Ce point nous est présenté par Madame BERTON en appui du document remis aux conseillers municipaux avec la convocation de la réunion de ce jour.

Un travail important a été entrepris par la CCPM pour harmoniser la publicité sur son territoire Madame BERTON détaille le travail réalisé par la commission dont elle fait partie.

Les objectifs sont :

- Concilier la communication des enseignes avec le paysage
- Valoriser le paysage et standardiser les normes de publicité
- Uniformiser pour que cela se fonde dans le paysage

De nombreuses interrogations et craintes sont remontées de la part des acteurs du territoire qui utilisent la publicité.

De nombreuses réactions fusent sur ce projet de règlement entre les coûts potentiels supportés par les communes et la nécessité pour les professionnels de se faire connaître et se démarquer par la publicité, des points de vue différents s'affichent et on peut considérer qu'il y a eu débat sur le RPLI.

5) Tarifs caveaux

Le conseil municipal avait validé la pose de caveaux prise en charge par la commune :

- trois caveaux de deux places
- deux caveaux de trois places

L'entreprise la moins disante sur les trois consultées a effectué les travaux en février 2022. Monsieur le Maire propose de fixer le prix à :

- 1 250 € pour les caveaux de deux places
- 1 450 € pour les caveaux de trois places

Tarifs qui ne comprennent pas la concession.

Le conseil municipal est-il d'accord avec les tarifs proposés ?

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6) Convention avec le Département du Nord pour le fonctionnement de la bibliothèque

La bibliothèque est gérée par Monsieur SUAOS en régie, la dernière de la commune.

La trésorerie souhaite à des fins de simplification qu'il n'y ait plus de régies.

Les avantages à adhérer à la médiathèque du Nord sont nombreux comme expliqué dans le fascicule remis avec la convention.

Peu de conseillers en ont pris connaissance.

Monsieur le Maire avec l'aide de Monsieur MASSON reprend point par point l'explication.

Les bénévoles ou employés doivent suivre une formation.

L'accès sera gratuit pour les habitants.

Roulement important des œuvres entre les bibliothèques partenaires.

Informatisation de la gestion du stock de livres.

Au bout de trois ans de conservation la participation de la commune sur son budget bibliothèque doit être de 2,50 € minimum par habitant. Le projet à terme étant d'aménager en tiers-lieu afin de faciliter les rencontres entre habitants.

Néanmoins une mise aux normes devra être entreprise dans ce bâtiment.

Le conseil municipal est-il favorable à la signature de cette convention ?

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7) Organisation des élections présidentielles

Monsieur le maire rappelle que les membres du conseil municipal ont l'obligation de participer à l'organisation des votes.

Seuls des cas de force majeure peuvent excuser l'absence d'un conseiller municipal.

La fête des voisins comme nous avons pu le voir lors des dernières élections ne fait pas partie de cas de force majeure.

Le premier tour se déroule le 10 avril.

Le second tour se déroulera le 24 avril.

Les conseillers municipaux sont invités à prendre des créneaux **pour la tenue du bureau de vote.**

8) Mise au point sur les bénéficiaires de cadeaux accordés par la mairie

Monsieur BUISSE a utilisé son droit d'expression dans la gazette en affirmant que les cadeaux étaient distribués à profusion.

Monsieur le Maire estime que Monsieur BUISSE se perd dans ses différentes fonctions le droit d'expression est à utiliser en tant que conseiller municipal d'opposition et non en tant que président d'association.

Monsieur le Maire appelle Monsieur BUISSE à davantage de précisions, en effet il n'est pas distribué de cadeaux aux nouveaux arrivants ni aux cérémonies d'inaugurations.

Le débat qui suit entre Monsieur BUISSE président d'association et Monsieur le Maire ne sera pas retranscrit vu qu'il est extérieur au fonctionnement du conseil municipal.

Si Monsieur BUISSE invite Monsieur le Maire à l'assemblée générale du comité des fêtes, ce dernier sera ravi d'aller échanger avec les membres.

9) Questions diverses

Un sondage a été réalisé auprès des habitants de la rue Pierard afin d'y installer un aménagement de sécurité routière type dos d'ânes, en liaison avec la réfection de la voirie de ce printemps.

15 habitants sur 24 ont répondu dont les deux tiers en faveur de cet aménagement.

Différents travaux sont proposés.

De 9 800 € pour un plateau de douze mètres à 3 000 € pour des coussins berlinois.

Les réactions sont nombreuses et il est proposé au conseil municipal de demander une subvention et d'adapter le projet en fonction du retour.

Madame MOHAMED nous a fait un point sur sa dernière participation à la commission jeunesse de la CCPM.

Des brochures vont être mises à disposition en mairie afin d'aiguiller les nouveaux arrivants vers les services proposés :

- Assistantes Maternelles, Maison des Assistantes Maternelles, Relais Petite Enfance.

Un partenariat avec la médiathèque va être mis en place pour le prêt de 4 livres.

Ateliers pour les parents et les assistantes maternelles.

Promotion du métier d'assistantes maternelles car il y a un manque sur le territoire.

Madame MARTEL fait un appel aux bénévoles afin de trier les dons reçus des habitants pour l'Ukraine.



Le Maire :

Olivier YZANIC